

**Pièce 3**

**Délibération du conseil municipal de Lercoul du 5/08/1963**

Département de  
l'ARIEGE

Arrondissement  
de FOIX

DELIBERATION  
pour demande de subventions pour travaux  
d'améliorations pastorales.  
-----  
COMMUNE de LERCOUL  
-----

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
-----

L'an mil neuf cent soixante trois le cinq août  
du mois de ~~JULIET~~ le Conseil Municipal de la Commune s'est  
réuni sous la présidence de AUGÉ Antoine Maire

Etaient présents AUGÉ Antoine, SEROU Jean, SEROU Henri,  
BOURGÉS Achille, AUGÉ Jean, AUGÉ Marius

Mr le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité,  
pour améliorer les conditions d'exploitation des pâturages communaux  
d'effectuer les travaux suivants :

Construction d'un chemin  
pastoral allant de LERCOUL aux pâturages d'ANDRON

Suivant le devis demandé à Mr PEDOYA Gustave, entrepreneur  
domicilié à MONTSERON, la dépense totale s'élève à la somme de  
20.000 francs pour la 1ère tranche allant de Lercoul au plateau  
d'Esquert.

Où l'exposé de Mr le Maire, le Conseil Municipal  
après en avoir délibéré :

Décide à l'unanimité l'exécution des travaux  
considérés ;

Demande à l'Etat et au département des subventions  
aussi élevées que possible sur les fonds des Améliorations  
pastorales;

et s'engage à prendre à sa charge, sur les fonds  
de la commune la part des dépenses qui ne sera pas couverte par des  
subventions.

Fait et délibéré à la Mairie le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire

Observations complémentaires

La délibération est établie  
au moins en 4 exemplaires, accompagnée d'un dossier établi  
conformément aux indications contenues dans la lettre ci-jointe.

APPROUVÉ

25 SEP 1964

LE PRÉFET:  
Maire Général,

*Gau*  
reçu par GARNIER



*Auge*